

--K.F.--

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri le 13 septembre 57

N° 2752/Fn 4/02

Copie pour information à Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMURU.-



S/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali, avec prière de bien vouloir émettre son avis sur le Procès-Verbal de Perte en annexe.

Ruhengeri le 13 septembre 1957

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, empêché

LE COMPTABLE TERRITORIAL
BENOIT L.

A Monsieur le Directeur Chef de Service de la Troisième Direction générale- 4ème Direction- 2ème Section.

à
L E O P O L D V I L L E . -

Monsieur le Directeur Chef de Service,

En suite à votre lettre n° 342/024919 du 9 août 1957, j'ai l'honneur de vous transmettre à nouveau un Procès-Verbal de passage aux inventaires du Territoire.

A présent 2.955 + 161 = 3.116 houes ont été prises en inventaire.

Le solde de 3.361-3116 = 245 reste introuvable. J'annexe pour ce montant un Procès-Verbal de perte. Il m'est en effet impossible de dresser un Procès-Verbal de mise hors usage par le fait qu'aucune.

Il est toutefois clair, que ces houes ont été utilisées durant les années écoulées par la M.O.P. et les travailleurs -poste

POUR L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, empêché
LE COMPTABLE TERRITORIAL
BENOIT L.